

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 29 SEPTEMBRE 2011

### Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, CHOQUET Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, Pascal Jean-Pierre,  
RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues, VEDRINES Jean-Luc.

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

### **1-Délibération : Salle multi fonctionnelle et Mairie.**

Trois cabinets d'architecte ont répondu à la consultation pour la retenue de l'architecte : Cabinet Coulomb, Leaune et Prohin.

La commission d'appel d'offre propose le cabinet d'architecte Prohin pour la réfection de la mairie (honoraires à 11%)., le conseil municipal valide ce choix.

**Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

M. le Maire propose d'inverser les pièces à savoir garder le secrétariat dans la salle actuelle du conseil en l'aménageant pour être plus visible et faire dans la cave actuelle la salle de cérémonie et du conseil.

Réflexion sur le projet dans une quinzaine de jours avec la commission des travaux.

### **2- Délibération motivée: Accès Internet haut débit d'Appias.**

Le hameau d'Appias est en zone blanche (pas d'accès Internet en haut débit). Actuellement seul le satellite permet d'accéder à l'ADSL. Les habitants du hameau ne sont pas satisfaits même si une participation financière de le Région est avancée. Une proposition a été faite à France Telecom pour passer une gaine en souterrain et coupler cette opération avec les travaux d'adduction d'eau réalisés par la commune dans le cadre de la substitution de la ressource en eau du captage des Lumières par le puits de Rodet : le raccordement depuis le réseau actuel au niveau de la fromagerie sur la D983 jusqu'à son intersection avec la Voie Communale n°2 qui dessert Appias permet de réduire de 2000 mètres le linéaire actuel. France Telecom financerait le matériel et la commune financerait le génie civil. Des devis ont été demandés à Technofor qui doit effectuer le forage dirigé sous le Gardon et à l'entreprise Jullian de St Etienne Vallée Française. Des subventions seront demandées au Conseil Général et au Conseil Régional.

L'estimation totale des travaux est de 20688.30€ TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

-Région	: 8000€
-Département	: 8000€
-Commune	: 4688.30€

Cette opération exprime la motivation du conseil municipal qui souhaite inscrire prioritairement l'accès à l'ADSL pour tous les résidents de la commune. La Région et le Conseil général ont répondu favorablement à cette proposition.

**Délibération votée à l'unanimité : POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

### **3-Délibération :**

Monsieur le Percepteur a proposé d'installer un portail (Titre Interbancaire de Paiement) pour avoir la gestion complète en comptabilité de la commune. Les administrés auront la possibilité de payer les titres de la cantine de l'école et les factures d'eau sur Internet à la direction générale des finances.

Coût de l'opération 150 Euros pour l'eau et 150 Euros pour la cantine par an à la charge de la commune (frais bancaires).

**La remarque suivante est faite : ce système fait perdre du travail à la poste.**

**Vote : 1 contre : 2 abstentions 8 pour**

#### **4-Délibération :**

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme, de nouvelles taxes sont créées, d'autres sont supprimées : la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010 instaure deux nouvelles taxes :

- la taxe locale d'aménagement (TLA) se substitue à la taxe locale d'Équipement (TLE)
- la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la taxe départementale du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
- La commune est concernée par la TLA puisque nous avons voté la TLE qui est actuellement de 2% pour les constructions neuves.

Proposition pour un **nouveau taux 1%** au lieu de 2% et proposition pour **retenir toutes les exonérations (de pleins droits et facultatives)**. Il faut prendre la délibération avant le 30 novembre 2011.

**Vote : POUR : 10 –CONTRE : 1- ABSTENTION : 0**

Toutes les exonérations sont consultables en Mairie.

#### **5-Délibération : Ecole de Saint Roman**

Décision modificative :

Le conseil municipal avait voté 1500 Euros pour l'achat d'un tableau numérique et d'un équipement informatique. Les devis sont de 2000 Euros, il manque 500 Euros pour cet équipement. Le conseil municipal décide d'accorder les 500 Euros supplémentaires, pris sur le programme Eclairage Public.

**Délibération votée à l'unanimité : POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

#### **6-Délibération :**

Monsieur le Préfet avait fait parvenir un projet de rectifications des nouvelles communautés de communes par la proposition d'une nouvelle carte des périmètres. Il suggérait de ne pas toucher au périmètre actuel (8 communes), mais de réfléchir à une fusion avec la communauté de la vallée longue et du calbertois.

Le conseil municipal souhaite affirmer sa volonté de poursuivre dans la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. M. le Maire rappelle que les délégués de la commune sont en accord avec cette dernière. Il précise que la commune du Pompidou restera avec la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons si aucune commune ne prend la décision de rejoindre la Communauté de Communes du Calbertois.

**Délibération votée à l'unanimité : POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

Mme Amandine Llorca est nommée secrétaire générale en remplacement de Mme Edith Rauzier.

## **TRAVAUX 2011**

### **Budget de l'eau**

Pour information : attribution de subventions adduction d'eau du hameau d'Appias

**Pour la substitution du captage des Lumières par le puits de Rodet :**  
montant de l'opération 128 032 € HT  
Subvention conseil général : 50% soit 64 016 €  
Subvention agence de l'eau : 30% de 197 195 Euros sur la première estimation du maître d'œuvre soit : 59 158 €. Un complément de travaux est prévu dans ce programme.  
Les 20% restant seront payés par emprunt.

### **Phase administrative des mises aux normes des périmètres de protection des captages : puits de Rodet et de la Boissonnade :**

Subvention Agence de l'Eau : 60 % de 26 076 € soit 16 500 €  
Subvention Conseil Général : 6 % de 26 076 € soit 1 753 €

### **Reconnaissance par sondage du PPR du forage de la Boissonnade :**

Subvention Agence de l'Eau : 50 % de 5 750 € soit 2 875 €  
Subvention Conseil Général : 30 % de 5 750 € soit 1 725 €

### **Budget Principal**

#### **Reste à réaliser :**

Mur de soutènement sur VC N°9 ; de la Lieure : Ent reprise Jullian Ludovic.

Linteau dans la cave de l'école : Entreprise Verdier Nicolas

Travaux supplémentaires :

Voie Communale N°15 Le Prunier : réalisation de fossés d'évacuation des eaux de ruissellement, VC N°22 Gros Cambric ; recalibrage : Entreprise Legrand

### **TRAVAUX 2012 : En dehors des travaux déjà programmés (câblage des réseaux sur le Fes Rolland, Aménagement de la Mairie, dernière phase de travaux des périmètres de protections des captages etc.)**

**Mr le Maire invite à réfléchir pour l'année 2012 à de nouveaux investissements (liste non exhaustive)**

#### **-Voirie**

Envisager la Réfection de la route du Salt ; VC N°3 par portion (endroits détériorés) ou en totalité mais allotée (2-3 tranches) depuis le Salt jusqu'à la Clède. Les services de la DDT (ATESAT) doivent nous fournir des devis estimatifs.

Des devis auprès de ce même service ont été demandés pour le revêtement de la Lieure VC N°9 (à réaliser conjointement avec Ste Croix V.Fse), pour le chemin d'Arbousse jusqu'à Rodet VC N°4-5 et pour le croisement de cette voie avec la D983.

#### **-AEP :**

Les tableaux électriques des stations de pompage de Rodet et de la Boissonnade sont très vétustes. Il serait plus que nécessaire de les renouveler pour assurer la sécurité des locaux techniques.

Quelques compteurs d'eau sont à changer. La desserte des hameaux de la Rouvière et d'Arbousse depuis le réservoir de distribution de Rodet sera mis à l'étude pour l'année 2012.

- **Village de vacances :**

**Dans le cadre de l'entretien :**

L'agent communal va terminer les peintures extérieures des gîtes.

Il faut teinter les piliers en bois de l'amphithéâtre qui se détériorent.

Les problèmes d'évacuation des eaux usées des gîtes sont récurrents : l'entreprise Just est sollicitée pour intervenir. Elle est mandatée pour poursuivre l'entretien de la piscine.

- **Logement communal au dessus de l'école :**

Les locataires demandent que la commune installe un chauffage au bois avec mise aux normes du conduit en complément du chauffage électrique.

Un accord de principe pour renforcer l'isolation, refaire les joints des fenêtres et remettre le conduit aux normes est donné par le conseil, pris en charge par la commune.

Mr le Maire demande à ce que cette dernière fasse faire des devis d'isolation et d'acquisition d'un poêle bois (conditions de sécurité).

**Ces propositions seront débattues en commission des travaux, elles seront analysées budgétairement et programmées ou non pour les budgets 2012 en séance du conseil municipal.**

**-Temple de St Roman :**

Le 1<sup>er</sup> août, à Saint Roman, l'association culturelle de l'ERF de la vallée française a invité ses membres, les amis du temple et les élus de la commune pour expliquer sa position sur la cession du temple à la commune.

Après un rapide rappel sur la loi de 1905 faisant référence à la séparation des biens de l'église et de l'état, les intervenants ont éclairé les participants en rappelant l'historique des faits :

Lors de mandats municipaux précédents, la commune avait souhaité acquérir le petit local désaffecté attenant au temple.

Après une procédure qui a duré plusieurs années, un arrêté du 1<sup>er</sup> Ministre en 2009 est venu confirmer l'appartenance du local à l'ERF sous sa nouvelle entité (vallée française).

Par courrier daté du 8 décembre 2010, cette dernière donnait son accord pour la cession du local à la commune.

Lors de la séance du 13/01/2011, le conseil municipal acceptait, tout en faisant remarquer que le local, le temple et le clocher constituaient une même parcelle cadastrale. Par conséquent une division de la parcelle était nécessaire.

En réponse à cette remarque,

- Par courrier daté du 29/01/2011, l'ERF de la vallée française proposait de céder le bâtiment dans sa totalité.

- Le conseil municipal, réuni le 10/02/2011, émettait alors un avis favorable à cette proposition mais invitait le conseil presbytéral à ne pas agir dans la précipitation et à consulter tous les membres de l'ERF de la vallée.

- au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> août, l'assemblée protestante s'est exprimée : l'association culturelle de l'ERF de la Vallée Française ne souhaite pas se séparer du temple mais consent à céder à la commune pour 1 euro symbolique le local attenant . Le conseil municipal exprime sa volonté de réaliser une salle commune (lieu d'accueil des associations, bibliothèque), de l'inclure dans un plan d'aménagement et d'embellissement du village (ruelle, place,...). Le conseil municipal est en attente de la confirmation de l'annulation du courrier du 29/01/2011 et de la nouvelle décision prise lors de cette journée.

## - Communauté de commune :

**-station d'épuration de la fromagerie** : Une subvention 177 460 € au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été octroyée à la communauté de commune pour boucler cette opération. L'intervention de Mr Saint Léger, député, a permis à la Coopérative de retrouver de la trésorerie par la levée de la caution demandée à cette dernière lors du montage du projet (équivalente au montant de la quote-part communautaire). L'insistance de la direction de la Fromagerie, par son Président et sa Directrice, le soutien du Président de la Communauté de Commune Mr Pfister et du Conseil Communautaire avec la collaboration des services de l'Etat ont permis de boucler financièrement cet ouvrage. La communauté de commune est toujours en attente du versement de la subvention de l'agence de l'eau.

## **-Plan Environnement Paysager de Moissac**

L'aménagement de l'accès pour handicapés au temple de la Boissonnade (monument historique depuis 1929) est toujours dans la phase administrative.

La déclaration de travaux a été validée (service urbanisme).

La sous-commission de sécurité **-SDIS-** a donné un avis favorable.

La sous-commission qui valide les travaux envisagés (handicap) doit prochainement se prononcer.

Le plan de financement est le suivant : montant estimatif : 101 892 € HT

Conseil général : 10% 10189 € (acquis)

Région : 30% 30568 € (acquis)

FEADER : 40% en cours (attribué après consultation des entreprises)

Communauté de commune 10% 10189 €

Commune 10% 10189 €

L'aménagement du parking se fera dans un deuxième temps (mur de soutènement par la réalisation de la paissière)

## **-Autres Communes et autres projets :**

Les travaux sur la maison Chaptal (Ste Croix) ont débuté. Il s'agit de l'aménagement d'un logement et de l'épicerie.

L'épicerie du Pompidou. Les plis des entreprises qui ont répondu pour effectuer les travaux seront analysés par la commission d'appel d'offre de la communauté et proposés aux conseillers communautaires.

Les communes qui portent ces projets se substitueront à la communauté de commune si les gérants (commerce) et ou les locataires sont défaillants.

## **-Questions diverses :**

Les Artisans Bâisseurs en pierres sèches organiseront une formation sur la commune si nous trouvons des chantiers. La commune sera partenaire en fournissant les matériaux (pierres) et les repas.

### **Prévention des risques d'incendies**

Incinération des végétaux sur pied autorisée du 16 Septembre au 15 Février :

**attention aux arrêtés qui viennent modifier ces périodes.**

Incinération des végétaux coupés à partir du 10 Octobre.

**Les fascicules sont consultables en mairie ou sur le site de Moissac.**

Mr le Maire propose que dans le cadre de l'aménagement du village de ST Roman, il soit fait appel aux services de l'agent communal. En effet face à la difficulté pour faire financer par le Conseil Général l'achat et la pose de clôtures, bancs et autres caches containers, il serait préférable d'acheter les fournitures et d'effectuer la pose en régie.

La séance est levée à 24 heures.